

Pose du premier arbre du futur éco-quartier « les Rives du Solin »

Intervention de Franck Demaumont, Conseiller général du Loiret, Maire de Chalette-sur-Loing

Jeudi 28 novembre 2013

Merci M. le président de Vallogis, M. le président de l'agglomération, M. le conseiller régional, Mesdames et Messieurs les élus de l'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres des institutions communales et d'agglomération ainsi que les gens de chez Vallogis qui sont là, les architectes, les maîtres d'œuvre et toutes les entreprises, Mesdames et Messieurs les habitants du quartier et les personnalités aujourd'hui qui ont été invités.

Je dirais, quel chemin parcouru dans cette plaine du Château-Blanc depuis 1991 parce que nous avons posé avec Hamoval à l'époque la première pierre des 28 premiers logements de la ZAC du Château-Blanc, à l'angle des rues de la Pontonnerie et Saint Just le 21 septembre 1991.

Se sont enchaînées derrière, de nombreuses constructions de logements sociaux, de logements privés déjà le long du Solin, les résidences Van Gogh en particulier, des équipements publics : la salle de quartier du Château-Blanc, le complexe sportif du Château-Blanc réalisé par le district à l'époque et puis le Lycée Technique Durzy bref, se sont enchaînées sur ce quartier qui était une vaste plaine de plusieurs dizaine d'hectares. Un grand nombre de constructions qui répondent à des problématiques de logement, de services, de commerces et d'équipements publics structurant pour l'agglomération, la dernière phase ayant été le développement du parc d'activités commerciales qui est derrière nous avec le pôle autour de Super U et des différentes entreprises qui existent ;

Je crois que l'on a aujourd'hui sur cette plaine, je ne voudrai pas parler à la place de M. Jean-Pierre Door, il y a également des projets encore mais qui sont lancés sur Villemandeur avec la plaine sportive et puis permettre de finir sur le cœur du quartier, ce qu'on appelle l'île aux rapatriés, le square Ravel qui va venir compléter la coulée verte en cours de réalisation.

Bref un quartier qui s'est métamorphosé, à l'époque, fin des années 80-90 l'enjeu on l'avait bien mesuré en terme de greffe urbaine : créer un nouveau

quartier à cheval sur trois communes, Chalette, Montargis, Villemandeur au cœur de l'agglomération, parce qu'à pied on est à 5 minutes du centre-ville de Montargis, du cinéma et de toutes les activités centrales. Il faut croire qu'aujourd'hui, même si évidemment tout cela prend beaucoup de temps, on peut se féliciter de la qualité de ce quartier qui en 20 ans a pris forme sous nos yeux à l'échelle intercommunale. Pour le sujet qui nous rassemble aujourd'hui effectivement Chalette avait été à l'initiative en 2006 au sein de ses services d'une réflexion sur la réalisation d'un écoquartier, un cahier des charges avait été élaboré au sein des services municipaux, puis après on a interpellé l'agglomération, je suis allé voir le président et les syndicats d'agglomération et je tiens à remercier effectivement l'agglomération, son président, tous nos collègues conseillers communautaires et les services de l'agglomération de s'être approprié cette idée et de l'avoir mis en œuvre selon une formule un peu originale aussi, de cette concession d'aménagement avec Vallogis et je remercie évidemment la société Vallogis de s'impliquer autant dans cette affaire complexe comme on vous l'a expliqué. L'objectif de ce quartier est double, évidemment répondre aux problématiques de logements et ils sont importants sur la ville de Chalette, il y a des centaines de demandes de logements, ce sont des gens qui sont aujourd'hui heureusement déjà logés mais qui cherchent à être mieux logés, passer du collectif à l'individuel ou passer du locatif à l'accession à la propriété et bien ces nouveaux logements permettraient compte tenu de la diversité de leur offre, de répondre à ces demandes multiples d'un parc résidentiel classique. Le premier objectif et celui-là : répondre aux besoins de logements sur la commune et donc sur l'agglomération dans la diversité de sa demande et puis aussi cet objectif de développement durable que M. Dunis a expliqué tout à l'heure et qui nous tient à cœur à Chalette bien évidemment comme dans l'agglomération avec ici je crois, et c'est la marque de Chalette ; la particularité de Chalette c'est que la ville est traversée par de l'eau, nous sommes traversés par deux rivières le Loing et le Solin par des canaux, et je crois que cette opération permettra de s'approprier et de mettre en valeur ces espaces naturels qui sont là aussi la marque de Chalette. Ces espaces naturels sont au cœur de la ville et l'urbanisation au fil des siècles s'est développée autour de ces zones naturelles. Et je n'oublie pas évidemment les 400 hectares de forêt domaniale. Bref cet écoquartier je crois, il apportera dans ce quartier dense au cœur de l'agglomération, dans ce quartier dense en terme d'habitat

et de commerce amènera une note différente et aussi un espace de respiration dans ce vaste quartier dit « du plateau ».

Voilà moi je suis évidemment, aujourd'hui même si ça a pris du temps, vous voyez 2007, 2008, 2013 pour le démarrage des travaux il en est ainsi je crois qu'il faut aujourd'hui apprécier à juste mesure le pas qui vient d'être franchi il reste encore du travail devant nous, surtout pour Vallogis le concessionnaire.

Je tiens aussi à marquer l'investissement très important de l'agglomération dans cette affaire là, parce qu'outre les aides de l'agglomération mentionnées toute à l'heure par le président il y reviendra sans doute aussi sur la construction des logements eux-mêmes, il y a un investissement financier extrêmement important de l'agglomération dans les aménagements parce qu'on veut également que cette opération soit exemplaire tant au niveau du développement durable concernant la construction des logements mais aussi des aménagements publics et tertiaires autour de ces logements avec la valorisation des espaces naturels existants.

Merci à toutes et à tous.